

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

en exercice : 48

présents : 43

pouvoirs : 5

votants : 48

L'an deux mille dix sept, le dix huit janvier à 19 heures 30,  
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Frédéric Praud au Loroux-Botterau  
sous la présidence de M. Pierre-André PERROUIN, Président  
Date de la convocation : 12 janvier 2017

### Présents :

MM PERROUIN SABOURIN LUCAS COIGNET BALEYDIER JOUNIER BOUHIER TEURNIER GICQUEL HUET  
BARON RIPOCHE BERTIN MABIT LAUMONIER CORBET ROCHET ROUSSEAU RIVERY BARAUD AGASSE  
MARCHAIS J.M. MARCHAIS J. POUPÉLIN AUBRON BUZONIE  
MMES BRAUD LERAY MENARD TESSERAU HOUSSIN CHOBLET DAVIOT SECHER BOUCHER PETITEAU  
MOSTEAU GILBERT ARBERT CHARRIER LE POTTIER PEROCHEAU LACOSTE

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr SERISIER (pouvoir à Mme GILBERT), Mr LEGOUT (pouvoir à Mr AUBRON), Mme VIVANT (pouvoir à Mr  
ROCHET), Mme MEILLERAIS-PAGEAUD (pouvoir à Mr CORBET) et Mme BABIN (pouvoir à Mme BRAUD)

**Est nommé secrétaire de séance :** Maurice BOUHIER

## Création et désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;  
Vu l'arrêté préfectoral, en date du 17 novembre 2016, portant fusion des Communautés de communes  
Loire-Divatte et de Vallet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour créer la Communauté de communes Sèvre et Loire, et  
notamment son annexe portant statuts de la Communauté de communes Sèvre et Loire ;  
Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe  
délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;  
Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et  
que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 47 voix pour et 1 abstention :

- **CRÉE** la commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté de communes Sèvre et Loire et ses communes membres, pour la durée du mandat.
- **DÉSIGNE** les élus suivants pour siéger à cette commission :

	Titulaires	Suppléants
	Pierre-André PERROUIN	
	Jean-Marie POUPÉLIN	
	Christelle BRAUD	
Divalte-sur-Loire	Laurent PETARD	Jacques LUCAS
Mouzillon	Patrick BALEYDIER	Marie-Christine TESSERAU
La Boissière-du-Doré	Maurice BOUHIÉ	Gilles BROUSSOT
La Chapelle-Heulin	Jean TEURNIER	Valérie DIPONIO
La Regrippière	René BARON	Evelyne HOUSSIN
La Remaudière	Anne CHOBLET	Sandra TRIBALLIER
Le Landreau	Pierre BERTIN	Myriam TEIGNE
Le Loroux-Boffereau	Paul CORBET	Gérard ROUSSEAU
Le Pallet	Xavier RINEAU	Joël BARAUD
Saint-Julien-de-Concelles	Thierry AGASSE	Damien JUSSIAUME
Vallet	Jérôme MARCHAIS	Mathieu LEGOUT

Fait à Vallet, le 18 janvier 2017

Le Président

**Pierre-André PERROUIN**



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de sa transmission en  
préfecture le 20 JAN. 2017

24 JAN. 2017

de son affichage le